MAIRIE DE BAX
31310 BAX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 mars 2006

OBJET : Approbation du plan de zonage assainissement.

L'an deux mille six et le 24 mars à 20 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRESENTS : AMESTOY Pierre, BEDEL Philippe, COT Mélanie, DISCAZEAUX Philippe, GATZLER Catherine, HANNINGER Ursula, ROSELLO José, SEPOLD Alex.

ABSENT: LOPEZ Manuel,

Mademoiselle COT Mélanie a été élue secrétaire

Vu la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 ;

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 2224.8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mars 2004 proposant le plan de zonage de l'assainissement;

Vu l'arrêté municipal du 17 novembre 2005 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement, tel qu'il est présenté au Conseil Municipal, est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide d'approuver le plan de zonage tel qu'il est annexé à la présente.
- Dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.
- Dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à la disposition du public:
  - À la Mairie de Bax aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.
  - À la Sous Préfecture de Muret
- Dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitée.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

REÇU LE -7 AVR. 2006 A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

La présente délibération certifiée exécutoire a été publiée et transmise au Représentant de l'État le 30/03/2006

MAIRIE de BAX 31 (Haute-Garonne)

Le Maire, P.BEDEL

MAIRIE de BAX 31 (Haute-Garonne)